

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/L.1445/Add.1

26 novembre 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 59 b) de l'ordre du jour

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

HABITAT : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS :  
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.2/L.1436

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

Additif

Incidences administratives et financières supplémentaires du projet de résolution  
révisé publié sous la cote A/C.2/L.1436/Rev.1

1. Aux termes du paragraphe 8 du projet de résolution conjoint révisé, l'Assemblée générale ferait sienne la recommandation 1/ formulée par le Comité préparatoire d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, à la reprise de sa première session, concernant un projet de plan d'organisation, selon lequel des séances plénières et trois grandes commissions siègeraient simultanément, et prierait le Secrétaire général de fournir les services d'interprétation et autres services nécessaires.

2. Avant l'adoption de la résolution 3128 (XXVIII) du 13 décembre 1973, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que la Conférence aurait lieu à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976, le Secrétaire général avait précisé, dans sa note exposant les besoins estimatifs de la Conférence, que des services d'interprétation devraient être assurés en cinq langues pour les sessions plénières et les trois commissions qui siègeraient simultanément 2/.

1/ A/CONF.70/PC/13, par. 19 et 75.

2/ A/9238, par. 29.

3. Le coût de l'inclusion de l'arabe comme sixième langue de la Conférence, comme il est proposé dans le projet de résolution A/C.2/L.1436/Rev.1, est exposé dans le document A/C.2/L.1445.

4. Tout service d'interprétation supplémentaire, en sus de ceux expressément fournis aux fins du paragraphe 8, entraînerait des dépenses additionnelles. Toutefois, il n'est pas possible de garantir que des services d'interprétation supplémentaires seront disponibles au moment de la Conférence, indépendamment de toutes considérations d'ordre financier.

-----